

**COMMISSION PREPARATOIRE DE  
L'ORGANISATION DU TRAITE D'INTERDICTION  
COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES**

CTBT/PC/I/5/Rev.3  
5 mars 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

Première session (deuxième partie)  
Genève, 3-11 mars 1997  
Point 8 de l'ordre du jour

ADOPTION DU BUDGET PROVISOIRE POUR 1996 ET 1997 ET DU BAREME  
DES QUOTES-PARTS DES ETATS SIGNATAIRES

Projet de décision révisé

La Commission préparatoire

1. Ouvre un crédit de 140 400 dollars E.-U. pour le budget provisoire des dépenses de la Commission préparatoire pendant la période allant du 20 novembre au 31 décembre 1996, comme indiqué à l'annexe I;
2. Ouvre un crédit de 33 200 dollars E.-U. pour les dépenses non récurrentes engagées par le Secrétaire général conformément à la résolution 50/245 de l'Assemblée générale en date du 10 septembre 1996, comme indiqué à l'appendice de l'annexe I;
3. Décide que les montants des paragraphes 1 et 2 seront initialement financés par les contributions des Etats membres conformément au barème des quotes-parts de 1996 figurant dans la partie I de l'annexe IV;
4. Ouvre un crédit de 296 400 dollars E.-U. pour les dépenses du budget provisoire de la Commission préparatoire pendant la période allant du 1er janvier au 11 mars 1997, comme indiqué à l'annexe II;
5. Ouvre, sur la base d'un taux de change de 10,8 schillings autrichiens pour un dollar E.-U., un crédit de 27 458 327 dollars E.-U. pour les dépenses du budget provisoire de la Commission préparatoire pendant la période allant du 12 mars au 31 décembre 1997, comme indiqué à l'annexe III;
6. Décide que les montants des paragraphes 4 et 5 seront initialement financés par les contributions des Etats membres conformément au barème des quotes-parts de 1997 figurant dans la partie II de l'annexe IV;

7. Décide que les avances versées par des Etats membres pour couvrir les premières dépenses de la Commission préparatoire seront déduites de manière appropriée de leur quote-part du budget de la Commission;
8. Prie les Etats membres de s'acquitter intégralement de leur contribution au budget provisoire dans les 30 jours suivant la réception de l'appel de contributions du Secrétaire exécutif;
9. Autorise le Secrétaire exécutif à engager des dépenses d'un montant maximum de 27 458 327 dollars E.-U. et conformément aux ouvertures de crédits spécifiées à l'annexe III, y compris la réserve pour imprévus, et à rembourser au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies les dépenses, indiquées dans l'annexe I et son appendice et dans l'annexe II, qu'il aura engagées en application de la résolution 50/245 de l'Assemblée générale.

Annexe I

BUDGET PROVISOIRE 20 novembre - 31 décembre 1996

| <u>Catégorie, poste et note explicative</u>  | <u>Montant en dollars E.-U.</u> |
|--|---------------------------------|
| 1. Coûts de la première session de la Commission préparatoire, 20-22 novembre 1996, New York | 140 400                         |
| 1. <u>Documentation</u>  | 100 800                         |
| - 100 pages, 30 documents dans les six langues officielles                                   |                                 |
| 2. <u>Service des séances</u>  | 39 600                          |
| - Interprétation dans les six langues officielles  |                                 |
| - Fonctionnaires des conférences et des documents  |                                 |

Annexe I - Appendice

Dépenses non récurrentes engagées par le Secrétaire général en application de la résolution 50/245 de l'Assemblée générale 33 200

Coûts prévus du processus préparatoire jusques et y compris la réunion des Etats signataires du 19 novembre 1996. Ces coûts seront incorporés séparément dans le premier avis de recouvrement envoyé aux Etats signataires, basé sur le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies modifié pour tenir compte des différences entre le nombre des Etats Membres de l'ONU et celui des Etats signataires :

- |     |  |        |
|-----|--|--------|
| a)  | Heures supplémentaires pour la préparation des plates-formes de la cérémonie d'ouverture du Traité à la signature, 24 septembre 1996   | 2 100  |
| b)  | Une réunion des Etats signataires, le 19 novembre 1996, à New York, avec interprétation dans les six langues officielles, pas de comptes rendus analytiques, enregistrement sonore, sur la base de 150 Etats participants, et documentation comme indiqué ci-après | 31 100 |
| i)  | <u>Documentation</u>   | 24 700 |
|     | - 25 pages, quatre documents dans les six langues officielles  |        |
| ii) | <u>Service des séances</u>   | 6 400  |
|     | - Interprétation dans les six langues officielles  |        |
|     | - Fonctionnaires des conférences et des documents  |        |

Annexe II

BUDGET PROVISOIRE 1er janvier - 11 mars 1997

| <u>Catégorie, poste et note explicative</u>  | <u>Montant en dollars E.-U.</u> |
|--|---------------------------------|
| Coûts prévus de la reprise de la première session de la Commission préparatoire, 3-11 mars 1997, Genève  | 296 400                         |
| <u>Services de conférence</u>  | 273 000                         |
| - Quatorze séances à Genève, avec interprétation dans les six langues officielles, pas de comptes rendus analytiques, enregistrement sonore, sur la base de 150 Etats participants, documentation comme indiqué ci-après et impliquant quelques dépenses d'appui pour le secrétariat dans la phase de préparation. |                                 |
| 1. <u>Documentation</u>  |                                 |
| - Documentation de session<br>90 pages dans les six langues officielles<br>25 documents  | 152 100                         |
| - Documentation de postsession<br>15 pages dans les six langues officielles<br>2 documents   | 21 600                          |
| 2. <u>Service des séances</u>  | 99 300                          |
| - Interprétation dans les six langues officielles  |                                 |
| - Fonctionnaires des conférences et des documents  |                                 |
| 3. <u>Autres coûts</u>   | 23 400                          |
| - Secrétariat ONU de New York (3)<br>et Vienne (1)   |                                 |

Annexe III

BUDGET PROVISOIRE 12 mars - 31 décembre 1997

| <u>Catégorie, poste et note explicative</u>   | <u>Montant en dollars E.-U.</u> |
|---|---------------------------------|
| Chapitre A - Personnel  | 7 167 655                       |
| 1. Secrétariat technique provisoire   | 7 122 655                       |
| 2. Services sous-traités  | 45 000                          |
| Chapitre B - Services de conférence   | 2 853 700                       |
| 3. Coûts prévus des deuxième, troisième et quatrième sessions de la Commission préparatoire, en 1997, à Vienne (24 séances) | 1 303 200                       |
| 4. Réunions des Groupes de travail A et B et réunions de groupes d'experts en 1997 :  |                                 |
| 1) 45 séances des Groupes de travail A et B à Vienne  | 1 543 500                       |
| 2) Réunions de groupes d'experts à Vienne, à des dates appropriées  | 7 000                           |
| Chapitre C - Vérification   | 12 560 000                      |
| 5. Vérification   | 12 560 000                      |
| Chapitre D - Opérations SAT   | 3 076 972                       |
| 6. Voyages  | 88 752                          |
| 7. Transports   | 84 500                          |
| 8. Frais généraux de fonctionnement et sécurité   | 1 445 350                       |
| 9. Communications   | 177 870                         |
| 10. Equipement de bureau  | 1 240 500                       |
| 11. Information   | 40 000                          |
| Total des chapitres A à D   | 25 658 327                      |
| Total des chapitres A, B et D   | 13 098 327                      |
| Chapitre E - Réserve pour imprévus  | 1 800 000                       |
| <u>Total général</u>  | 27 458 327                      |

-----